

Compte rendu de la séance du 15 février 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Marc PICABIA

Ordre du jour:

- 1) Annulation créances cantine scolaire
- 2) Programme enfouissement réseau électrique et téléphonique
- 3) Demande de subvention gardiennage 2021 estive Cagire
- 4) Discussion pour le budget primitif 2021
- 5) Parcelle A 467 - définir le prix
- 6) Questions diverses

Délibérations du conseil:

Annulation créances (DE 2021 001)

Monsieur le maire fait lecture à l'assemblée de deux demandes de la Trésorerie de Saint-Gaudens concernant des créances de cantine pour deux familles.

En effet la commission de surendettement de la Banque de France a décidé pour les deux familles d'annuler les créances de cantine pour un montant :

-pour la famille n° 1 : 691.14 €

-pour la famille n° 2 : 129.50 €

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le montant global de 820.64 € devra être porté au compte 6542 (créances éteintes) budget primitif 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

1. approuve l'effacement des dettes de cantine pour un montant global de 820.64 €
2. précise que ce montant sera porté au compte 6542 budget primitif 2021 commune.
3. Autorise monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Demande de subvention gardiennage estive Cagire2021 (DE 2021 002)

Vu la mesure 7-6-1 du programme de développement rural de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et notamment le projet relatif à la protection des troupeaux contre la prédation

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour le gardiennage 2021 pour l'estive de Cagire et propose le plan de financement suivant :

Dépense total gardiennage	17600.00 €
Subvention FEADER	7040.00 €
Subvention Etat	7040.00 €
Total des aides	14080.00 €
Autofinancement commune	3520.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve :

- Le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Acquisition parcelle A 467 (DE 2021 003)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de la réunion du 16 septembre 2019 le conseil municipal avait décidé d'appliquer la procédure de bien vacant et sans maître pour la parcelle A 467.

Après étude du dossier et recherche d'éventuels héritiers il s'est avéré que la parcelle avait un propriétaire en l'occurrence Monsieur DUCHEIN Jean, décédé en 2015, laissant comme héritière son épouse. Après échange de courriers avec Madame DUCHEIN Marie-Juliette cette dernière souhaite vendre ladite parcelle à la commune de Sengouagnet. En raison des multiples frais occasionnés par le règlement de la succession de Monsieur DUCHEIN le prix d'achat est fixé à 2600 € (deux mille six cent euros).

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle est considérée par les riverains comme communale, elle intègre un assainissement individuel, une batterie importante de boîtes à lettres et est utilisée comme parking. Il est primordial pour la commune d'acquérir cette parcelle afin de maintenir un usage commun.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle A 467 moyennant le prix global de 2600 € (deux mille six cent euros) à Madame DUCHEIN Marie-Juliette née MENARD
- Précise qu'un acte administratif sera rédigé pour entériner ledit achat
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.